

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/07/2022

Dossier complet le :
27/07/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0229

1. Intitulé du projet

Parking-silo de la ZAC CAP HORIZON - Vitrolles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA Pays d'Aix Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry COLOMBERO, Directeur

RCS / SIRET

5 2 0 6 6 8 4 4 3 0 0 0 1 0

Forme juridique

SPLA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet de parking silo comprend environ 450 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé dans la zone des Estroublans, ce projet consiste en la création d'un parking-silo, qui aura une double fonction : Parking + Relais et parking public classique. Sa capacité sera d'environ 450 places de stationnement (250 pour les utilisateur du P+R/200 mise à disposition des visiteurs des bâtiments construits dans le cadre de la ZAC) réparties sur 3 niveaux (R+2). Il sera intégré dans le parking des locaux Gare routière, comme un local gardien, une salle pour les chauffeurs, un local vélos sécurisé (pour 30 vélos), une billetterie et local d'exploitation et une salle d'attente voyageurs. Des ombrières photovoltaïques sont prévus au niveau 3. Le parking-silo de la ZAC CAP HORIZON à Vitrolles fait partie du programme des équipements publics de la ZAC dédiés aux mobilités. Il constitue en effet, l'une des pièces du pôle d'échange multimodal qui sera composé à terme :

- d'une gare ferroviaire (la gare existante VAMP – Vitrolles Aéroport Marseille Provence) et d'une gare routière (livraison en 2024),
- d'une liaison mécanique de type « ascenseur incliné » (livraison en 2024), faisant le lien entre la place Haute et la gare VAMP en contrebas de la cuesta,
- d'une place Haute piétonne (livraison en 2024) faisant le lien entre les différents équipements précités.

Ce projet se situe en zone industrielle, sur un terrain anciennement occupé par des bureaux, des ateliers et l'entrepôt de bus Transdev, qui seront démolis.

4.2 Objectifs du projet

Le parking-silo de la ZAC CAP HORIZON a pour objectif de limiter les déplacements.

En effet, pour la partie P+R, il offrira des places de stationnement aux personnes souhaitant emprunter les transports collectifs du pôle d'échanges (bus, train, vélo).

Par ailleurs, pour la partie parking public classique, il sera mis à disposition des places de parking pour les salariés des bâtiments construits dans le cadre de la ZAC Cap Horizon (activités mixte de bureaux et d'activités), en vue de faire du foisonnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Vu l'avancement du projet, les phases de travaux ne sont pas encore définies.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le parking sera géré et entretenu par la Métropole Aix Marseille Provence (Direction de la Mobilité).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de parking sera soumis à demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	environ 5800 m ²
Emprise au sol du projet de parking	environ 5800 m ²
Nombre de place de stationnement	450 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

33/35 Rue d'Athènes
Zone des Estroublans
13127 VITROLLES

Section et Numéro de parcelles :
CI 80

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone de projet n'est pas située dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - La ZNIEFF de Type I "Salins du Lion" (930020170) située à environ 1,20 km du projet - La ZNIEFF de Type II "Plateau de l'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles" (930012444) située à environ 1,50 km du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Vitrolles se situe, sur sa façade Ouest, en bordure de l'étang de Berre et de l'étang de Bolmon.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Vitrolles est englobé dans la Métropole Aix-Marseille Provence et, par conséquent, dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2015-2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne recoupe aucune zone humides. La zone humide la plus proches est celle située en bordure de l'étang de Berre et de l'étang de Bolmon, situé à plus de 1 km de la zone de projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPR retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 février 2017 ; - PPRT aléa Société BRENNATAG Méditerranée approuvé le 4 novembre 2013 ; - PPR d'Incendie de Forêt prescrit le 30 mars 2011 ; - PPR Inondation prescrit le 16 février 1999.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les terres éventuellement souillées ont été traitées par la SPLA Pays d'Aix Territoires.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone de projet n'est pas située dans un site Natura 2000 Le site Natura 2000 le plus proche est "Plateau de l'Arbois" (FR9312009) située à environ 1,60 km du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	La zone de projet n'est pas située dans un site classé. Le site classé le plus proche est "Massif de l'Arbois" (93C13038) située à plus de 1 km du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone industrielle. Le sol est déjà très artificialisé et imperméabilisé. Le projet n'engendrera aucune perturbations, dégradations ou destruction de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situé dans une zone industrielle, sur un sol déjà imperméabilisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase chantier, le projet générera la circulation d'engins pour le transport de matériaux, déplacement du personnel... En phase exploitation, les déplacements/trafics engendrés concerneront les véhicules qui viennent se garer ou repartent du parking silo. Le trafic engendré ne sera pas de nature à perturber les infrastructures existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier, du bruit sera généré par les engins de chantier. En phase exploitation, le flux ne conduira pas à une élévation significative du niveau sonore compte tenu des trafics déjà existants sur le secteur de projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier, il est possible que le projet engendre des vibrations. En phase exploitation, le projet ne générera pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Des émissions lumineuses seront engendrées par l'éclairage du parking en fonction la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dans l'air seront diminués puisque 250 places sont réservées aux personnes souhaitant emprunter les transports collectifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau pluvial communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement collectif de la commune de Vitrolles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le secteur de projet étant dans une zone industrielle, l'usage du sol ne va pas être modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact environnementale, complétée par une étude faune-flore, une étude Air, une étude de circulation, une étude de potentiel en énergie renouvelable ont déjà été réalisées dans le cadre de la création de la ZAC Cap Horizon, dans laquelle le projet de parking-silo est intégré. Ces documents ont été transmis à la DREAL, qui a émis un avis au moment de la création de la ZAC. Aucune modification n'est intervenue depuis sur le projet. Les impacts du projet ont donc pu être anticipés bien en amont. Le caractère exhaustif des études justifie le fait qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une nouvelle étude d'impact environnementale. Par ailleurs, le secteur sur lequel est envisagé le projet est une zone industrielle déjà existante et fortement urbanisée, limitant ainsi le risque d'incidence sur la biodiversité et le paysage. Enfin, le P+R dans son ensemble devrait avoir un effet positif sur la circulation et donc une diminution des émissions de CO₂.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire Annexe 2 : Plan de situation Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation Annexe 4 : Plan du projet Annexe 5 : Plan des abords du projet Annexe 6 : Étude environnementale liée à la création de la ZAC Cap Horizon et ses annexes (étude faune-flore, étude Air, étude de circulation, étude de potentiel en énergie renouvelable)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix-en-Provence

le, 25 juillet 2022

Signature


par délégation du Directeur
JF ROUCOU
Directeur de l'Aménagement

SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

SPLA au capital de 500 000 €

Siège social : 2 rue Lapierre - 13100 AIX EN PROVENCE

Adresse postale : BP 80251

13608 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

R.C.S. AIX EN PROVENCE 520 668 443